

## Les pesticides interdits et autorisés

### INGRÉDIENTS ACTIFS INTERDITS\*

(Annexe I du *Code de gestion des pesticides* ; Articles visés : 25, 31 et 68)

#### Insecticides

Carbaryl  
Dicofol  
Malathion

#### Fongicides

Bénomyl  
Captane  
Chlorothalonil  
Iprodione  
Quintozène  
Thiophanate-méthyl

#### Herbicides

2,4-D sels de sodium  
2,4-D esters  
2,4-D formes acides  
2,4-D sels d'amine  
Chlorthal diméthyl  
MCPA esters  
MCPA sels d'amine  
MCPA sels de potassium ou de sodium  
Mécoprop, formes acides  
Mécoprop, sels d'amine  
Mécoprop, sels de potassium ou de sodium

### INGRÉDIENTS ACTIFS AUTORISÉS\*\*

(Annexe II du *Code de gestion des pesticides* ; Articles visés : 32, 33 et 72 )

#### Insecticides

Acétamipride  
Acide borique  
Borax  
Dioxyde de silicium (terre diatomée)  
Méthoprène  
Octaborate disodique tétrahydrate  
Phosphate ferrique  
Savon insecticide  
Spinosad

#### Fongicides

Soufre  
Sulfure de calcium ou polysulfure de calcium

#### Herbicides

Acide acétique  
Mélange d'acides caprique et pélargonique  
Savon herbicide

\*Il est interdit d'appliquer ces ingrédients actifs sur les surfaces gazonnées pour réduire ou combattre les populations d'organismes nuisibles – insectes (incluant les fourmis), acariens (tétranyque du trèfle), maladies fongiques et plantes indésirables.

**Il est interdit en tout temps de les utiliser dans les zones sensibles.**

Sur les terrains privés, les pesticides de l'annexe I peuvent être utilisés seulement à la condition d'obtenir un permis temporaire d'application de pesticides.

En 2005, ces pesticides sont vendus sous clé ou derrière un comptoir dans les jardinerias, pépinières ou quincailleries. À compter de 2006, la vente au détail de ces produits sera interdite.

\*\*Les formulations de pesticides autorisées sont constituées d'un mélange qui renferme exclusivement un ou plusieurs de ces ingrédients actifs. Les biopesticides homologués comme tels par l'ARLA s'ajoutent à cette liste.

Les pesticides de l'annexe II devraient seulement être utilisés qu'en dernier recours, lorsque les méthodes culturales ont échoué. **Ils doivent être manipulés avec précaution.** Leur utilisation ne nécessite pas l'obtention d'un permis temporaire d'application de pesticides.